

Joyeuses fêtes



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

MUT info
L'information mutualisée
n° 58
Décembre
2020

Ce document doit vous permettre de comprendre le fonctionnement de la mutuelle.

AJUSTEMENT DES COTISATIONS POUR 2021

Le conseil d'administration, toujours attentif à la situation des adhérents, a jugé nécessaire d'ajuster les cotisations de manière raisonnable et supportable pour tous.

	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	ADHÉRENT RETRAITÉ
ADHÉRENTS SEULS	40,95 €	20,50 €	48,25 €
ADHÉRENTS COUPLES	71,40 €	35,70 €	83,85 €
ADHÉRENTS FAMILLES	76,40 €	38,20 €	89,50 €
ADHÉRENTS SEULS + ENFANT(S)	51,10 €	25,55 €	59,65 €

rma
RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

SERVICE
D'ASSISTANCE
À VOTRE ÉCOUTE

A toutes les étapes de la maladie, notre service d'assistance vous propose :

- un accompagnement adapté,
- un accompagnement à domicile,
- un accompagnement des patients souffrant d'un cancer,
- de favoriser le bien-être physique et psychologique,
- de limiter les conséquences sociales de la maladie.

D'AUTRE PART

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par tél. au 01.55.87.53.01 ou par mail mutuelle.energie@eiffage.com

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au : 09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ensemble, nous trouverons une solution.

K
Kalixia

TOUJOURS MOINS DE RESTE
A CHARGE OPTIQUE

Un partenariat avec le réseau Kalixia vous permet dès à présent :

- d'obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique,
- d'obtenir des prestations et des services de qualité,
- de respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- d'avoir des réponses immédiates aux demandes de prise en charge,
- de ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.

Un site à votre service :

www.mutuelle-eiffage-energie.fr

- éditer votre carte d'adhérent
- effectuer votre changement d'adresse
- modifier vos coordonnées bancaires
- prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- connaître nos partenaires, consulter vos remboursements
- localiser l'opticien KALIXIA le plus proche

TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC

NE PAS OUBLIER

Pensez à signaler votre changement de caisse de sécurité sociale au service administratif. Toute modification d'adhésion (naissance, mariage, divorce, ...) doit être notifiée par une demande écrite à la mutuelle.



TIERS-PAYANT

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

IMPORTANT

NOEMIE INFO...NOEMIE INFO... NOEMIE

Nous vous rappelons que seuls les décomptes portant la mention « décomptes transmis à la Mutuelle » sont télétransmis. Les autres doivent être adressés obligatoirement à la Mutuelle (document original).



DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 14) précise que les décomptes de la sécurité sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans à partir du remboursement par la S.S. Pour les factures de ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. **Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.** Devant la multiplication du nombre d'envois tardifs (jusqu'à 3 ans, pour certains) le Service administratif appliquera cette règle « des 2 ans » avec rigueur.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ÉNERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex
Tél. 01 55 87 53 01 - Fax : 01 55 87 53 05
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à nous contacter par mail :
mutuelle.energie@eiffage.com

PRESTATIONS MUTUELLE 2021

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total		Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%	Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%	Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Analyses	60%	300%	360%	Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	60%	240%	300%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes	60%	300%	360%	Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Transport	65%	135%	200%	Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Forfait pour actes lourds			24 €	Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
Ostéopathie (Limité à 2 séances/an)			30 €	Adultes :			350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
Psychologie pour mineurs (Limité à 2 séances/an)			20 €	Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)			550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
Soins dentaires	70%	300%	370%	1 fois tous les 2 ans de date à date			
Prothèse dentaire	70%	500%	570%		Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)		
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an	700 € + 300 €		Lentilles non remboursées par la S.S.			2 factures par an de 75 € maxi
Parodontie (1 fois/an)			250 €	Cure thermique - surveillance médicale	70%	30%	100%
Orthodontie	100%	300%	400%	Cure thermique - forfait thermal	65%	35%	100%
Pharmacie	65%	35%	100%	Cure thermique forfait transport et hébergement (*)	65%	35%	100%
Pharmacie	30%	70%	100%	Décès adhérent			1144 €
Pharmacie	15%	85%	100%	Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%	Vaccin anti-grippe			8 €
Forfait journalier			20 € / jour	Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%
Chambre particulière (y compris maternité) (45 jours par an)			60 € / jour	Assistance R.M.A.			OUI
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit				

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour (tarif réglementaire)	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	431,00 €	247,70 €	183,30 €	0,00 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0,00 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (prix moyen national de l'acte)	345,00 €	0,09 €	344,91 €	0,00 €
DENTAIRE				
Détartrage (tarif conventionnel)	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé) (honoraires limite de facturation)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	84,00 €	454,70 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	75,25 €	463,45 €	0,00 €
Bridge métallique sur incisive (prix limite de l'acte 100% santé)	1465,00 €	195,65 €	1269,35 €	0,00 €
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	1100,00 €	210,00 €	890,00 €	0,00 €
Aide auditive de classe II par oreille (prix moyen national de l'acte)	1476,00 €	210,00 €	1000,00 €	266,00 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires (tarif conventionnel)	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 € (participation forfaitaire imposée par la législation)
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires (tarif conv.)	30,00 €	20,00 €	9,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	56,00 €	15,10 €	23,00 €	